



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR  
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT  
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex  
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 22 Septembre 2021

LA POSTE – Direction Technique au Courrier – Comité Technique du 16 septembre 2021

# RÉORGANISATION DO/DT :

# LE PERSONNEL TRAHI

Les 134 postes supprimés viennent d'être validés au Comité technique du 16 septembre par l'abstention de la CFDT (2 voix) et de FO (1 voix). Toutes les autres OS ont voté contre ! La Direction espérait une seule abstention pour lui permettre de valider sa réorganisation :

*Elle en a eu trois !!!*

Cette réorganisation présentée le 3 mars aux organisations syndicales est restée quasiment inchangée. A l'époque tous les représentants du personnel s'offusquaient de la baisse drastique des effectifs et dénonçaient une forte dégradation des conditions de travail. Depuis, certains « défenseurs » du personnel ont retourné leur veste.

Il aura suffi que la Direction accepte de changer le mode de recrutement des RIT malgré la suppression de moitié de ces postes pour que la CFDT abdique. L'engagement de dernière minute de la direction à ne pas supprimer plus de 59 postes de techniciens support jusqu'en juin 2023 a, semble-t-il, suffi à obtenir la bénédiction de FO.

**Pourtant, tous les membres du CT le savent, SEUL UN VOTE UNANIME CONTRE donne une seconde chance pour obtenir une relecture des textes avec l'objectif de gagner des améliorations.**

Pour cette réorganisation ce ne sera pas le cas. La direction s'est d'ailleurs empressée de proposer la signature de l'accord dans la foulée du Comité Technique.

## Accompagnement social ou arnaque ?

Cela fait la 4<sup>ème</sup> fois que la CGT demande à la Direction si les nominations qui vont avoir lieu, dès le 1<sup>er</sup> octobre, sur les postes de : TAT, TEORM, RRH DO, Chef de projet, RIT, vont bénéficier des rattrapages de rémunération prévus ?

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de la réorganisation DO, un certain nombre de nominations vont avoir lieu alors que le grade de l'agent est inférieur au niveau de leur nouvelle fonction. Ils devront attendre au mieux jusqu'à la fin juin 2022 pour espérer régulariser leur situation par l'obtention d'une RAP. Pour la CGT, tous ces postiers qui vont être en distorsion fonctionnelle pendant 9 mois, doivent bénéficier des dispositions mises en place par La Poste.

L'application de ces textes est directement liée « aux conditions de travail conforme à la qualité de vie au travail de l'entreprise » cité dans l'accord d'accompagnement social et garanti par tous les signataires.

**La DT donne d'une main un maigre accompagnement social qu'elle récupère de l'autre par la privation d'un légitime rattrapage.**

## Fantôme :

Qui est à la tête de la DT ? Absent au CT, au CHSCT et ne se présentant pas à son personnel, l'attitude du nouveau Directeur semble bien méprisante. Les 134 postes supprimés ne suffiront pas à le faire réagir.

Cela n'empêche pas le représentant de FO au CT de trouver une lueur d'espoir dans ce changement à la tête de la Direction de la DT. **Naïveté !?**

L'accord sur l'accompagnement social de cette réorganisation sera finalement signé par 4 organisations syndicales : CFDT, FO, CFE/CGC et UNSA. Pourtant, après l'annonce de leurs signatures, certaines de ces organisations syndicales trouveront les montants des indemnités humiliantes et insultantes pour le personnel ou feront part de leurs inquiétudes pour la mise en œuvre de cette réorganisation mais signeront quand même. D'autres avaient même informé la Direction de leur volonté de signer avant la tenue du CT alors que cet accord n'en était toujours qu'au stade de projet.

Des contradictions et des maladroites qui ne peuvent que faire le jeu de la Direction au détriment des intérêts du personnel.

**Le personnel devra tenir compte de ces actes lors de prochaines élections professionnelles.**

Pour notre part, à la CGT tout comme SUD, nous avons maintenu notre cohérence dans la défense des intérêts du personnel durant toutes les négociations en ne signant pas un accord engageant une réorganisation de la DO/DT avec tous les risques et incertitudes qu'elle comporte.

Sans unité, il n'y a de progrès social. Et nous laisserons le soin aux autres organisations syndicales de s'expliquer sur leur choix.

En attendant, la réorganisation va se mettre en place dans la fébrilité avec des postes à pourvoir dès le lundi 4 octobre et des agents vont se retrouver sans affectation. Les effectifs vont continuer leur rapide dégrue au dépend du personnel restant qui va voir ses conditions de travail se dégrader.

Cette réorganisation étant malheureusement validée d'une part lors du vote au CT avec les 3 abstentions et d'autre part par les signataires de l'accord, il nous appartient dorénavant de tout mettre en œuvre pour en limiter les conséquences néfastes au cas par cas, service par service.

## La CGT est à vos côtés et reste à votre disposition.

### VOTES AU COMITÉ TECHNIQUE :

**Abstention = Validation**

**Plus les réorganisations suppriment d'emplois  
plus les organisations syndicales réformistes  
valident.**

**2015** 91 postes supprimés  
0 abstention

**2018** 105 postes supprimés  
1 abstention (CFTC/CGC/UNSA)

**2021** 134 postes supprimés  
3 abstentions (CFDT et FO)

**Seuls la CGT et SUD ont TOUJOURS voté CONTRE.**

N'hésitez pas à utiliser sans réserve notre adresse : [journalcgt.dt@orange.fr](mailto:journalcgt.dt@orange.fr), pour réagir, témoigner des conséquences de la réorganisation, envisager des actions collectives...

**la CGT**  
**Une force**  
**à vos côtés**

## Déclaration préalable CGT

### au Comité Technique du 16 septembre

La réorganisation de la DO est la plus brutale et la plus controversée de l'histoire de la DT.

**Brutale**, par le triste record des 134 suppressions de postes sur un effectif DT de plus en plus réduit. **Controversée**, par l'absence d'avis donné par le CHSCT dû au refus de la Direction de donner un délai supplémentaire d'une semaine de réflexion.

Cette réorganisation provoquera pour bon nombre de personne une importante dégradation de ses conditions de travail. Elle se traduit principalement par : une augmentation de la charge de travail, accroissement du périmètre géographique, multiplication des responsabilités managériales, changement des rythmes de travail et reclassement sur une activité non choisie.

D'autres se retrouveront sans solution sinon celle de démissionner de la DT ou pour les plus âgés, la proposition d'un TPAS avec une perte de revenu de 30 %, comme seule indemnité.

Face à cela, dans un contexte de progression fulgurante du chiffre d'affaire de la BSCC, l'accompagnement social DT représente à peine 2 % de la masse salariale annuelle des 134 postes supprimés. Les promotions chichement prévues n'auront apparemment pas le droit aux rattrapages prévus par les textes réglementaires et pour certaines catégories de personnel, leur nombre sera en deçà de celui induit par la multi-compétence.

La précipitation constatée dès le début des premières réunions est toujours de rigueur. Entre ce CT et la mise en œuvre prévue au 1<sup>er</sup> octobre, comment pourvoir tous les postes ? Ce délai de 15 jours maxi ne laisse même pas le temps au personnel de candidater. La méthode nous laisse perplexe.

Durant les quelques mois dédiés à la négociation, la CGT et d'autres organisations syndicales ont été accusées par la Direction de tenir de « palabrer ». Aujourd'hui elle prévoit un CT d'une journée entière sur des textes visiblement inchangés depuis des mois. Son but est d'obtenir lors du vote par les représentants du personnel, une seule abstention. Un minimum qui permettra d'appliquer sans délais et sans amélioration la réorganisation.

**Sans un retournement spectaculaire de la situation, la CGT ne surprendra pas la Direction par deux votes contre largement justifiés.**

### Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

(Facultatif) Téléphones → (perso)

→ pro

Grade/Classification

Métier

Service/Bureau (nom et adresse)